MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE NATIONAL DE L'INFORMATION DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE ET DES BOURSES



Burkina Faso Unité Progrès Justice

Ouagadougou, le 17 7 NOV 2022

DIRECTION DES BOURSES ET DES AIDES FINANCIERES

N°2022 10 / 0 6 2 MESRI/SG/CIOSPB/DBAF

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) à l'honneur de porter à la connaissance des étudiants désireux d'entreprendre des études d'ingénieries au Burkina Faso que l'Etat burkinabè offre des bourses pour des études dans ledit cycle au titre de l'année académique 2022-2023.

Le nombre de bourses disponibles est de vingt (20).

Les candidats à ces bourses peuvent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme CAMPUSFASO à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf

Procédure

Pour la procédure, une fois sur la plateforme, chaque postulant doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'étudiant) avec un mot de passe pour ceux qui n'en ont pas ;
- se connecter à l'aide de l'INE et du mot de passe reçu par mail;
- cliquer sur la rubrique bourse pour accéder à l'espace de dépôt de votre dossier de candidature ;
- renseigner tous les champs et charger les pièces constitutives du dossier de candidature aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

Conseils:

- vérifiez que vous avez une bonne connexion avant le dépôt ;
- bien vouloir vous assurer que la taille maximale des pièces du dossier ne dépasse pas 5 Mo;
- veuillez enregistrer votre dossier avant la date limite de dépôt candidature ; après le dépôt, bien vouloir vous reconnecter et vérifier que votre dossier est bien au complet et que toutes les pièces ont été bien chargées.

1. Conditions de candidature

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

- être titulaire d'un BTS, d'un DTS, d'un DUT, du diplôme d'ingénieur des travaux, d'une licence ou de tout autre diplôme jugé équivalent avec au moins la mention « assez bien »;
- être inscrit ou admis en première année d'ingéniorat au titre de l'année académique 2022-2023;
- avoir **28 ans** au plus au 31 décembre 2022 au regard des retards académiques au lieu de **27 ans**.

Les bourses sont attribuées au regard des besoins de développement du Burkina Faso. Les filières et les lieux de formation retenus pour les bénéficiaires sont aussi fonction de ces priorités. Par conséquent, l'obtention d'une inscription n'entraîne pas l'octroi systématique de la bourse nationale.

2. Composition du dossier

Le dossier de candidature à joindre sur la plateforme doit comporter les pièces suivantes :

- une fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme CAMPUSFASO);
- un extrait d'acte de naissance;
- un certificat de nationalité burkinabè;
- les photocopies légalisées des diplômes (ou attestations des diplômes) du baccalauréat, du DTS/BTS/DUT, de la licence ou du diplôme d'ingénieur des travaux ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des deux (02) ou trois (03) dernières années d'études ;
- une attestation d'inscription ou une preuve d'admission en première année de cycle d'ingénieur au titre de l'année académique 2022-2023 ;
- une lettre de motivation :
- un curriculum vitae.

Les dossiers de candidature seront examinés en tenant compte de tous les semestres de chaque cycle.

En raison des difficultés d'inscription et du quota limité de bourses allouées, ne seront pris en compte pour la compétition que les candidats remplissant les conditions et disposant des diplômes ci-dessus mentionnés au moment des travaux de la Commission Nationale des Bourses d'Etudes et de Stages (CNBES).

Les dossiers peuvent être soumis sur la plateforme du 16 janvier au 05 février 2023 au plus tard à 23h59 min. sur le site : https://cumpusfaso.bf/ dans la rubrique bourse.

NB:

- 1. tout dossier comportant une pièce non légalisée, le ne sera pas validé ;
- 2. il est rappelé aux candidats que les inscriptions dans les établissements d'accueil privés ne sont pas éligibles ;
- 3. Tout dossier incomplet est irrecevable;
- 4. La bourse n'est pas cumulable avec l'aide ou le prêt FONER, ou toute autre bourse ou autre financement.

P/le Ministre et par délégation, le Secrétaire général en mission, le Directeur général de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

Dr Potiandi Serge DIAGBOUGA

Officier de l'Ordre des Palmes académiques